



**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF), Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 200 avenue Salvador Allende – 79060 Niort cedex 9, atteste que la **Fédération, ses ligues, comités, organismes affiliés, clubs et associations affiliés à la FEDERATION FRANCAISE DE BOXE**, sont assurés au titre du contrat n° **3.935.649.H** souscrit à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions des articles L.321-1, L.321-7, L.331-9 à L.331-11 et D.321-1 du Code du Sport.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
<b>RESPONSABILITE CIVILE GENERALE</b>		
Tous dommages confondus	20 000 000 €/sin.	Néant
• dommages corporels et Immatériels consécutifs dont responsabilité médicale	20 000 000 €/sin.	Néant
• dommages Matériels et Immatériels consécutifs	10 000 000 €/sin.	Néant
• dommages Immatériels non consécutifs	300 000 €/sin/an	Néant
• responsabilité civile locative	15 000 000 €/sin	Néant
<b>SOUS LIMITATIONS PARTICULIERES</b>		
• atteintes à l'environnement,	3 000 000 €/an	Néant
• responsabilité civile agence de voyages	5 000 000 €/an	Néant
• intoxication alimentaire	3 000 000 €/an	Néant
• dégradations immobilières	15 000 €/sin	150 €
• dommages aux biens confiés	50 000 €/sin	150 €
• vol vestiaires	10 000 €/sin	75 €/victime et 300 €/sinistre
• vol par préposés	50 000 €	Néant
• violation du secret médical	155 000 €/sin	Néant
• Responsabilité civile dirigeants et mandataires sociaux		
- Fédération	500 000 €	Néant
- Structures affiliées	50 000 €	Néant
• responsabilité pour défaut de conseil	800 000 €/an	Néant
• gestion administrative	400 000 €/an	Néant
• défense	300 000 €/sin	Néant
• défense des salariés	20 000 €/sin	Néant

Département Développement  
Souscription et gestion des contrats

MDS Conseil  
43, rue Scheffer  
75116 Paris  
☎ 01 58 22 28 00 ☎ 01 58 22 21 16  
Contact@grpmds.com



Département Prestations  
Déclaration et gestion des sinistres

MDS Conseil  
43, rue Scheffer  
75116 Paris  
☎ 01 53 04 86 20 ☎ 01 53 04 86 87  
Prestations@grpmds.com



Service Réclamations  
Réception et gestion des réclamations

Groupe MDS – Service Réclamations  
2/4, rue Louis David  
75782 Paris Cedex 16  
☎ 01 53 04 86 30 ☎ 01 53 04 86 10  
Reclamations@grpmds.com



La Médiation au sein de MDS Conseil  
Réception et gestion des demandes de médiation

Le Médiateur du Groupe MDS  
2/4, rue Louis David  
75782 Paris Cedex 16  
http://mediation.mdsconseil.fr

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 27 janvier 2017

Pour la MAIF

Par délégation

